

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Établissements culturels municipaux - Minoterie, Théâtres des Feuillants, des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, St Philibert - Règlements intérieurs -Tarification - Modifications - Approbation**

Madame Martin, au nom de la commission culture, animation et attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon met à disposition des acteurs culturels différents espaces : la Minoterie, les Théâtres Feuillants, Grésilles, Fontaine d'Ouche et l'Eglise St Philibert. Ces derniers constituent des outils favorisant le soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants ainsi que l'accueil de manifestations ou événements divers.

Une démarche de réorganisation du fonctionnement des théâtres a été initiée. De nouvelles modalités de fonctionnement sont mises en place notamment la formalisation de volumes horaires pour l'accueil de résidences ou de spectacles et la création d'un forfait horaire pour tout dépassement de créneau horaire réservé.

Par ailleurs, pour la Minoterie, des tarifs de mise à disposition de tous les espaces mis à disposition des associations résidentes doivent être créés afin d'être valorisés.

Enfin il est nécessaire de réactualiser tous les tarifs de traitement de dossier et de mise à disposition de personnel pour l'ensemble de ces établissements sur la base du prix de revient d'une heure de travail d'un agent municipal.

Aussi pour intégrer ces nouvelles dispositions, il y a lieu de modifier les règlements intérieurs des trois théâtres et de la Minoterie et de réactualiser l'ensemble des grilles tarifaires de ces établissements pour une application à compter du 1er octobre 2015.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les projets de règlements intérieurs des établissements culturels annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

2 - adopter les tarifs de mise à disposition tels qu'ils sont proposés en annexes pour une application à compter du 1er octobre 2015

3 - m'autoriser à actualiser chaque année les tarifs de traitement de dossier et de mise à disposition de personnel pour l'ensemble de ces établissements sur la base du prix de revient annuel d'un agent municipal

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**